

Association cantonale genevoise de tchoukball

3, avenue Edmond-Vaucher

1219 Châtelaine

022 796 67 66

info@tchoukballgeneve.ch

www.tchoukballgeneve.ch

Association cantonale genevoise de tchoukball

Concept de protection pour les entraînements juniors dès le 1^{er} mars 2021

Version : 1^{er} mars 2021

Auteur : Erika Mesmer

Association
cantonale
genevoise de
tchoukball



Nouvelles conditions cadres

Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection. A la suite aux annonces du Conseil d'Etat Genevois du 21 décembre 2020 et les mesures du conseil fédéral du 24 février 2021, le concept de protection prévoit les principes suivants pour les entraînements juniors :

1. Âge des participants : né en 2001 ou plus tard

Seuls les enfants et jeunes nés en 2001 ou plus tard sont autorisés à participer à l'activité sportive.

2. Pas de symptôme à l'entraînement

Les enfants présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, voir être isolés, et contacter leur médecin.

3. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. Le/les moniteurs responsables portent un masque tout au long de l'activité et ceci dès l'entrée dans le bâtiment.

4. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

5. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 6). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

6. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Pour l'ACGT, il s'agit d'**Erika Mesmer**. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement (Tél. +41 79 239 20 53 ou erika.mesmer@tchoukball.ch).

Genève, 1^{er} mars 2021

Daniel Buschbeck
Président Comité de l'ACGT